# BVDGETPRIN

## Service de Contrôle de Légalité

Acte n°: DCP\_004 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision: 25/01/2024

Objet : marché 24.001 éclairage et électricité scénonographie exposition les impressionnistes relance lot 2

suite infructuosité

Nature: Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 25/01/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte: d\_cision 004 march\_ 24.001 relance lot 2 sc\_no impressionnistes.pdf

Annexes:

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



# Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240125-DCP\_004-AI Date de réception de l'acte par la Préfecture : 25/01/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU NORD** 

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

DCPAJI 2024 0004

#### Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq BP 80479 59208 Tourcoing Cedex

Tél.: 03 20 23 37 00 Fax: 03 20 23 37 99

Objet: Marché n°24.001 relatif Réalisation de l'aménagement, de l'éclairage, du graphisme des audiovisuels/multimédias pour l'exposition temporaire "Les Impressionnistes" au MUba Eugène LEROY - relance du lot 2 éclairage et électricité

## DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

## Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2122-2 du code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4°;

Vu l'arrêté DCPAJI\_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée le 13/10/2023 en vue de la réalisation de l'aménagement, de l'éclairage, du graphisme et des audiovisuels/multimédias pour l'exposition temporaire "Les Impressionnistes" au MUba Eugène ;

Considérant qu'aucune offre n'a été remise pour le lot 2 éclairage et électricité ;

Considérant la décision municipale DCPAJI\_2023\_0369 déclarant ledit lot infructueux ;

Considérant qu'une consultation sans publicité ni mise en concurrence a été lancée en date du 20/12/23 en vue de conclure un marché relatif à l'aménagement de l'électricité de l'éclairage, du graphisme et des audiovisuels/multimédias pour l'exposition temporaire "Les Impressionnistes" au MUba Eugène LEROY;

Considérant que la société TRANSPALUX a remis une offre économiquement avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans la lettre de consultation.

### **DECIDONS**

Article 1er: De conclure le marché n°24.001 avec la société TRANSPALUX, sis 3 rue de l'industrie à Gennevilliers (92230) et dont le SIRET est le 582 011 409 00015, pour un montant de 26 875,00 € HT pour la durée du marché en vue de l'aménagement de l'éclairage et de l'électricité pour l'exposition temporaire "Les Impressionnistes" au MUba Eugène LEROY.

<u>Article 2</u>: Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité

• Le Trésorier pour information

Le Maire et les services concernés pour application

<u>Article 4</u>: Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

25 JAN. 2024

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

Pour le Maire et par délégation Le Premier Adjoint **Jean-Marie VUYLSTEKER** 

2 5 JAN. 2024

Accusé réception en Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :

25 JAN. 2024